



BXM/CP

DECISION MUNICIPALE DM_2024_120

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de la Ville de Bègles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122.22 et L 2122.23 (articles L 122.20 et 21 du Code des Communes modifiés par la loi n° 96-142 du 21 février 1996),

Vu la délibération n°06 de Délégation Générale du Conseil municipal en date du 3 octobre 2023 enregistrée par les Services Préfectoraux le 4 octobre 2023,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence du 5 juillet 2024,

Considérant que l'offre des sociétés ci-après sont économiquement les plus avantageuses,

- DECIDE -

ARTICLE 1 - De signer les marchés relatifs aux Marchés de services d'assurances ainsi que toutes les pièces afférentes à ces marchés avec les sociétés citées ci-après, selon les conditions suivantes :

➤ **Lot 1 - Responsabilité civile :**

- **BUREAU EUROPÉEN DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**, 16/18 Rue de Londres, 75009 Paris 9 – **MANDATAIRE DU GROUPEMENT**, Courtier placeur et gestionnaire
- **LLOYD'S INSURANCE COMPANY S.A.**, 8/10 Rue Lamennais, 75008 Paris - **MEMBRE DU GROUPEMENT**, Assureur-Apériteur, Porteur des risques RC à 100%
- **TOKIO MARINE EUROPE S.A.**, 36 Rue de Châteaudun, C.S. 30099 75009 PARIS 09 - **MEMBRE DU GROUPEMENT**, Assureur, Porteur des risques IA à 100%

Pour un montant de prime annuelle s'élevant à 16 386,93 € TTC.

➤ **Lot 2 - Assurance Auto-mission :**

- Procédure infructueuse pour motif d'absence de réponse

➤ **Lot 3 - Protection juridique des agents des élus et de la personne morale :**

- **CABINET 2C COURTAGE**, Rce T. Gautier, 7 Rue G. Magnoac, 65000 TARBES - **MANDATAIRE DU GROUPEMENT**, Gestion du contrat, Courtier intermédiaire

o **GROUPAMA PROTECTION JURIDIQUE**, Société Française de Protection Juridique, TSA 41234 - 92919 LA DEFENSE CEDEX, Siège social : 8 - 10, rue d'Astorg, 75008 Paris - **MEMBRE DU GROUPEMENT**, Assureur
Pour un montant de prime annuelle s'élevant à 2 639,30 € TTC.

➤ **Lot 4 - Tous risques objets de valeur et expositions :**

o **SARRE ET MOSELLE SAS**, 17 bis avenue Poincaré, 57400 SARREBOURG - **MANDATAIRE DU GROUPEMENT**, Courtier en assurance

o **HISCOX SA** - HISCOX FRANCE 38 Avenue de L'Opéra 75002 PARIS
Siège Social : 35F, Avenue John F.Kennedy L-1855 LUXEMBOURG -
MEMBRE DU GROUPEMENT, Assureur

Pour un montant de prime annuelle s'élevant à 2 423,82 € TTC.

Ces marchés sont conclus pour une durée de 4 ans avec possibilité d'une prolongation d'un an.

ARTICLE 2 - Le montant global sera imputé au chapitre 011, article 6168 du budget principal de la Ville.

ARTICLE 3 - Cette décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil municipal.

Fait à Bègles, le 04/11/2024

Clément ROSSIGNOL PUECH



Maire de Bègles
Vice-Président de Bordeaux Métropole